

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Claude MICHEL, Maire.

Présents : MM Claude MICHEL, Liliane FOLLAIN, David MICHEL, Josette LECOINTE, Mauricette JUBERT, Patricia PEZET, Nathalie DELIQUE, Stéphane DUMONTIER, Maité ROUILLET

Absents excusés : Freddy PETIT (donne pouvoir à Liliane FOLLAIN)

Absents : Nicolas BAUSSARD, Daniel GOUCHET, Antoine ORNANO, Laurent MOREL

Secrétaire de séance : Stéphane DUMONTIER

TAXE AMENAGEMENT

M. le Maire rappelle le taux communal de la taxe d'aménagement qui est de 2 % actuellement. Cette taxe est assez couteuse pour les administrés qui investissent dans une construction neuve, pour assez peu de recettes communales. Il propose de baisser cette taxe obligatoire au minimum de 1 % à compter du 1^{er} janvier 2019. Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le taux communal de 1 % pour la taxe d'aménagement à compter du 1^{er} janvier 2019.

DEMANDE ADHESION COMMUNE DE SARCUS AU SIAEP BLARGIES

M. le Maire informe le Conseil municipal que la Commune de Sarcus souhaite une aide du SIAEP de Blargies sous forme d'adhésion ou de revente d'eau en gros, du fait que leur eau n'est pas conforme à la réglementation. M. le Maire pense qu'on ne peut pas se soustraire à une certaine forme de solidarité et accepte que le SIAEP de Blargies vienne en aide à la Commune de Sarcus. Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à la demande de la Commune de Sarcus.

ACQUISITION PARCELLE F190 - LE VERGENET

M. le Maire informe le Conseil municipal que la Commune peut se porter acquéreur de la totalité de la parcelle F190, au prix de 18 000 € net vendeur, afin d'y implanter une future réserve d'eau pour assurer la défense incendie de cette rue. En cas de revente le propriétaire de la parcelle voisine F134 aura un droit de priorité au prix normal du marché. Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'acquérir la parcelle F190, et charge M. le Maire de réaliser toutes les démarches nécessaires ainsi que la signature de l'acte chez Maître PLE.

ACQUISITION PARTIE DE LA PARCELLE B115 – LES ANTHIEUX

M. le Maire informe le Conseil municipal que la Commune peut se porter acquéreur d'une partie de la parcelle B115 après en avoir discuté avec les propriétaires M. et Mme DESHAYES André qui accepte de céder une partie de cette parcelle au prix de 10 €/m² net vendeur (pour environ 600 m²), afin d'y implanter une future réserve d'eau pour assurer la défense incendie de ce hameau. Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'acquérir une partie de la parcelle B115, et charge M. le Maire de réaliser toutes les démarches nécessaires ainsi que la signature de l'acte chez le notaire choisi par les vendeurs.

ADHESION COMMUNE DE QUINCAMPOIX FLEUZY à la Communauté de Communes Aumale - Blangy

M. le Maire informe le Conseil municipal que la Commune de Quincampoix-Fleuzy souhaite intégrer la Communauté de Communes Aumale-Blangy. Vu la proximité avec Aumale, et le fait que des enfants de cette Commune soient déjà scolarisés à Aumale, M. le Maire propose un avis favorable cette demande d'intégration. Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à la demande d'adhésion de la Commune de Quincampoix-Fleuzy à la Communauté de Communes Aumale-Blangy.

RENOVATION TOTALE DE LA TOITURE DE L'EGLISE

Suite au départ en retraite de M. TAILLEUR (entreprise Bray Couverture), M. le Maire informe qu'il a contacté deux entreprises pour réaliser les travaux de rénovation de la toiture de l'Eglise. Pour le côté vers l'école maternelle, le devis de M. PRUVOST Jean-Paul a été retenu pour 30 958.14 € H.T. soit 37 149.77 € T.T.C. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis.

PRIME DE RENTREE SCOLAIRE

M. le Maire revient sur sa proposition, déjà évoquée lors de précédentes réunions, d'offrir une prime de rentrée scolaire aux enfants habitants Criquiers et étant scolarisés à Criquiers, comme cela se fait déjà dans certaines communes. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité de mettre en place cette prime de rentrée scolaire, dès la rentrée de septembre 2018, d'un montant de 50 € par enfant habitant Criquiers et étant scolarisé à Criquiers, sous forme de bon d'achat dans un commerce proche.

SUBVENTIONS ASSOCIATION

M. le Maire propose de reconduire la plus part des subventions, sauf, celle de la Coopérative scolaire, compte tenu que la Commune a beaucoup investie pour les écoles (achat de matériel informatique, mobilier et prochainement deux imprimantes). En cas de besoin les associations peuvent toujours faire une demande exceptionnelle en cours d'année. Après discussion le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la répartition suivante pour les subventions communales aux associations :

- | | |
|---|----------------------------------|
| - Football Club = 2 000 € | - Comité des Fêtes = 1 000 € |
| - Club des cheveux blancs = 300 € | - Anciens combattants = 300 € |
| - Sports et Loisirs = 300 € | - Les Petits Criquiérais = 300 € |
| - Criquiers Mains Vertes = 0 € | - Coopérative scolaire = 0 € |
| - réserve subvention exceptionnelle = 1 000 € | |

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2017

Présentation du compte administratif et du compte de gestion de l'année 2017 :

Fonctionnement

Dépenses : 344 623.59 €

Recettes : 519 096.27 €

Excédent : 174 472.68 €

Investissement

Dépenses : 141 570.64 €

Recettes : 77 195.65 €

Déficit : 64 374.99 €

M. Claude MICHEL, Maire, se retire de la séance afin que le Conseil puisse procéder au vote. Le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2017 ont été adoptés à l'unanimité des membres présents.

BUDGET PRIMITIF 2018

M. le Maire présente aux Conseillers le Budget primitif pour l'année 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement = 1 002 049.81 €

Investissement = 1 104 272.31 €

Le Conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif de l'année 2018.

TAXES DIRECTES LOCALES

M. le Maire rappelle au Conseil municipal les taux d'impositions des taxes directes locales appliqués en 2017 et propose de les reconduire pour l'année 2018 aux mêmes taux. Il est donc décidé de fixer les taux suivants pour l'année 2018 :

- | | |
|----------------------------------|--------------------------------------|
| • Taxe d'habitation : 17.83 % | • Taxe foncière (non bâti) : 31.54 % |
| • Taxe foncière (bâti) : 14.91 % | • CFE : 21.88 % |

Le Conseil municipal, après un avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents ces nouveaux taux d'imposition.

PROMOTION DE LA COMMUNE

La commune n'étant pas dotée de véhicule utilitaire, M. le Maire utilise le sien, il demande donc au Conseil municipal s'il pourrait faire poser un autocollant publicitaire pour promouvoir la Commune, pour un budget d'environ 250 €. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

• Concernant la pétition des habitants du hameau de Pierremont, la Direction des Routes a donné une première réponse défavorable, suite à un relevé de vitesse effectué en février et qui laisse apparaître que les vitesses ne sont pas excessives à cet endroit. M. le Maire leur a répondu que malgré tout la pose de bordure et de trottoirs était nécessaire pour la sécurité des enfants se rendant à l'arrêt du car.

• M. le Maire informe avoir reçu une pétition des habitants du chemin des Moines, contre le projet de construction d'un hangar par M. D'HONT. Celle-ci a été transmise au service d'instruction de l'urbanisme de la DDTM.

Fin de la séance à 20 heures 45 minutes

Le Maire,

Les Adjoints,

Claude MICHEL

Liliane FOLLAIN

David MICHEL

Josette LECOINTE

Les Conseillers,

Patricia PEZET

Mauricette JUBERT

Maïté ROUILLET

Nathalie DELIQUE

Stéphane DUMONTIER

Freddy PETIT

